



Société Anonyme des

# Anciens Etablissements L. DE BOIS & E. VIELVOYE

ANDENNE (Belgique)

\*Secrétariat\*

Entree N° 8956

le 4-1-1926

Fabrique de Briques réfractaires - Exploitation de Terres réfractaires & de Sable

BRIQUES ET PIÈCES RÉFRACTAIRES

POUR TOUS USAGES INDUSTRIELS

Spécialité de Briques pour Fours à Chaux

& pour Fours à Dolomies

BRIQUES SPÉCIALES POUR CUBILOTS

CIMENT RÉFRACTAIRE

TERRES RÉFRACTAIRES

CRUES ET CUITES

POUR VERRERIES - GLACERIES - ETC.

Conditions Générales :

Les marchandises sont agréées ou censées l'avoir été par le client en nos Usines et elles voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

La déclaration de non responsabilité exigée par les administrations de chemin de fer, ne nous rend, en aucun cas, responsables des avaries qui peuvent survenir pendant le transport.

Les prix s'entendent sur wagon en gare Andenne et sont payables sans escompte à 30 jours de l'expédition

Nous n'acceptons pas en paiement des effets moindres de cinquante frs. minimum, la présentation à bonne date n'est pas garantie pour ceux qui n'auraient plus à leur réception 10 jours d'échéance.

Nous ne renonçons à aucun droit, en faisant traite sur l'acheteur, même au cours d'un marche. Nous réservons le droit d'exiger des garanties pour le paiement de nos fournitures. Le refus de satisfaire à cette condition nous donne le droit d'annuler la totalité du marche, ou le cas échéant, la partie restant à effectuer, sans indemnité. Il en sera de même, si une de nos factures n'est pas payée à l'échéance.

Les délais convenus pour fourniture ne sont pas de rigueur, un retard dans la livraison ne peut donner lieu à des dommages intérêts que pour autant qu'il en ait été spécialement stipulé et que le prejudice soit prouvé.

Dans le cas d'accidents survenus à nos usines, d'arrêt par force majeure ou de non-livraison de wagons par le chemin de fer, nos obligations, quant à nos termes de livraison, sont suspendues.

Tous les cas de force majeure sont réservés à notre profit et nous dégageons de toute responsabilité généralement quelconque. Sont considérés notamment comme cas de force majeure : les accidents de fabrication et les grèves partielles ou totales.

Les renseignements donnés sur le prix du fret ou des transports sont donnés sans responsabilité.

Les produits sont exécutés avec les tolérances d'usage, d'après les plans, modèles ou indications des clients ; mais à leurs risques et périls concernant les formes brevetées ou déposées. Les moules restent toujours notre propriété, même lorsque nous facturons une partie des frais qu'entraîne leur confection.

Le tribunal de commerce de Namur est seul compétent en cas de contestation avec nos clients.

Adresse Télégraphique :

DE BOIS VIELVOYE ANDENNE



TÉLÉPHONE A D N° 74  
Groupe de Liège

ANDENNE, le 3 janvier 1926

Monsieur le Bourgmestre et Membres  
du conseil communal à Andenne.

Je viens par la présente, solliciter la prompte  
de la commune, pour éviter les causes de nos  
fonctions des machines, pour ne pas trop  
arrêter le travail.

Esperant, Messieurs, recevoir satisfaction à ma  
demande, recevez mes salutations.

Pour Monsieur B. Klotz, Directeur absent.

Emile Heubeaux

Chef de service.